

L'ALPHABÉTISATION

LES ILLETTRÉS FONCTIONNELS—ON MET EN DOUTE LA QUALITÉ DES PROGRAMMES SCOLAIRES

M. Andrew Witer (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, le 10 septembre 1985 je faisais une déclaration au sujet du Parkdale Literacy Project et de ses efforts en vue de supprimer l'analphabétisme.

De récents comptes rendus nous ont appris que le problème de l'analphabétisme est plus répandu que nous ne l'imaginions puisqu'environ 25 p. 100 des Canadiens sont des illettrés fonctionnels. Dans le grand Toronto, 33 p. 100 des hommes et 22 p. 100 des femmes sont illettrés. Le rapport révèle un fait encore plus consternant soit que plus de la moitié des 4,5 millions d'illettrés fonctionnels disent avoir fréquenté l'école secondaire et un tiers prétendent avoir obtenu leur diplôme.

A la suite de ces comptes rendus, il faut se demander les raisons de l'échec de notre système d'enseignement. N'accorde-t-on pas une attention suffisante à la discipline fondamentale de la lecture et de l'écriture dans les programmes scolaires? Les jeunes qui à l'école éprouvent des difficultés à cause de leurs connaissances linguistiques insuffisantes abandonnent-ils les études au lieu de tenter d'obtenir de l'aide? Il faut répondre à ces questions.

L'alphabetisation devrait être considérée comme un droit fondamental de tous les Canadiens. Grâce à la collaboration des gouvernements à tous les échelons et des dirigeants de l'enseignement, nous pouvons réussir à éliminer l'analphabétisme au Canada. Alors seulement tous les Canadiens seront égaux.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LES NÉGOCIATIONS COLLECTIVES—L'ALLUSION À UNE GUERRE ÉCONOMIQUE

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, l'autre jour, lorsque j'ai posé des questions au ministre responsable de la Société canadienne des postes, il a parlé de guerre économique en référence aux négociations collectives au sein de cet organisme. Nous pouvons nous passer d'images guerrières lorsqu'il est question de négociations collectives. Nous préférierions, si le ministre tient absolument à ce genre d'images, qu'il parle de conférence de paix et de recherche d'une solution par la voie de discussions plutôt que de favoriser les affrontements par la provocation.

Le rapport du conciliateur a été rendu public. Il fait très bien ressortir qu'il ne s'agit pas uniquement d'une question de relations de travail mais qu'il y va aussi de la politique gouvernementale. Les principaux obstacles à un règlement aux Postes se retrouvent dans les orientations du gouvernement. Ce sont l'obstination du gouvernement à voir la Société des postes

Article 21 du Règlement

comme une entreprise privée rentable et sa décision de franchiser des bureaux de poste.

Il faut renoncer à de telles idées pour faciliter la négociation d'un règlement aux Postes, pour que les services postaux soient maintenus et pour que la population reçoive le service qu'elle mérite. Le gouvernement doit se rendre à l'évidence et admettre que les Postes constituent un service public.

* * *

L'AIDE EXTÉRIEURE

L'ACCEPTATION DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ PAR LE GOUVERNEMENT

M. Don Ravis (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, je tiens à féliciter la ministre des Relations extérieures (M^{me} Landry) ainsi que le ministère des Affaires extérieures pour leur réaction positive au rapport du comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur concernant les politiques et les programmes du Canada en matière d'aide publique au développement. Ce rapport s'intitule: «Qui doit en profiter?»

• (1110)

A titre de membre du comité permanent, j'ai été ravi de collaborer à l'un des rapports les plus importants et les mieux documentés, qui a nécessité 12 mois de travail. Le gouvernement a adopté intégralement 98 de nos recommandations, il en a accepté 13 partiellement et n'en a rejeté que quatre.

Afin de répondre efficacement aux besoins des pays en développement, le gouvernement est convenu de se concentrer sur le développement des ressources humaines, d'adopter de nouveaux critères d'admissibilité à l'égard des pays, de débloquer un plus grand nombre de programmes d'aide et de décentraliser la gestion de l'ACDI. Cette stratégie va nous permettre d'améliorer notre aide et de mieux combler les besoins des pays du tiers monde.

La Saskatchewan est l'une des provinces qui fournit le plus d'aide alimentaire; elle vend à l'ACDI un grand nombre de produits que l'Agence répartit ensuite dans le tiers monde. Les ONG canadiennes, notamment celles de la Saskatchewan, ont réagi très favorablement aux recommandations du gouvernement.

* * *

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

LA PROPOSITION DE HAUSSER LES PRESTATIONS POUR LES CONJOINTS SURVIVANTS ET LES ENFANTS À CHARGE

M. David Daubney (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, j'accueille très favorablement le document de consultation que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) a déposé hier au sujet de modifications au Régime de pensions du Canada.